

**BEAUPRÉAU COMMUNE DÉLÉGUÉE
DE BEAUPRÉAU-EN-MAUGES**

Déroptions d'ouverture du Parc du Château
Le mardi 11 août et dimanches 9 et 16 août 2026

Le Maire délégué de la commune déléguée de Beaupréau

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'arrêté PROX 2022-115 réglementant l'ouverture du Parc de Beaupréau

VU Le niveau de risque incendie considéré comme « élevé » dans le département.

VU Les mesures de prévention des incendies et de protection des forêts prises par le préfet de Maine-et-Loire en date du 07 juillet 2026.

Considérant la nécessité de prévenir tous risques éventuels d'incendie

ARRÊTÉ

ARTICLE 1 : Les horaires d'ouverture

Il est maintenu une ouverture au public tous les jours de 6h00 à 12h00 par tous les accès jusqu'à nouvel ordre et une fermeture le reste de la journée

ARTICLE 2 : Déroptions

Par dérogation aux dispositions de l'article 1^{er}, pourront être autorisées les seules activités de

- L'association *La Guinguette* dans un créneau limité de 3 heures **de 18h00 à 21h00 le dimanche 9 août** et de 4 heures **de 18h00 à 22h00 le dimanche 16 août** avec une entrée par le Grain d'or pour la Twining Platz
- L'association *Lire en rêve* le mardi 11 août de **20h00 à 22h00** sur l'espace Statue du loup avec une entrée par le portail près du monument aux morts.

ARTICLE 3 : Mise en œuvre de cette dérogation :

Cette dérogation est conditionnée par la présence d'un SSIAP pendant l'ouverture exceptionnelle et par la surveillance des accès en limitant la circulation dans le reste du parc.

ARTICLE 4 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur dans la commune déléguée de BEAUPRÉAU, aux portes d'accès du Parc.

ARTICLE 6 : Monsieur le Directeur des services techniques communaux, le Commandant de Gendarmerie de BEAUPRÉAU-EN-MAUGES, les agents de Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée au Capitaine, cheffe du centre de secours de Beaupréau.

Fait à Beaupréau-en-Mauges le 04 août 2026

Pour le maire délégué empêché,

Elsa Josse, adjointe à l'environnement de Beaupréau-en-Mauges